



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-042-2023-04

PUBLIÉ LE 17 AVRIL 2023

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Direction de l'Offre de Soins (DOS)

IDF-2023-04-12-00009 - Acte de déclaration n° DOS 2023 / 703?? portant modification de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites?? « ANA-L » sis 9, boulevard de Verdun à FONTENAY-SOUS-BOIS (94120)?? (5 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-04-12-00009

Acte de déclaration n° DOS 2023 / 703
portant modification de fonctionnement du
laboratoire de biologie médicale multi-sites
« ANA-L » sis 9, boulevard de Verdun à
FONTENAY-SOUS-BOIS (94120)

AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE

Acte de déclaration n° DOS – 2023 / 703

portant modification de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
« ANA-L » sis 9, boulevard de Verdun à FONTENAY-SOUS-BOIS (94120)

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** La loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participations financières de professions libérales ;
- VU** Le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;
- VU** Le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n° 2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;
- VU** Le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** L'arrêté n° DS 2022/066 du 26 juillet 2022 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** L'arrêté n° DOS – 2022 / 4111 du 2 novembre 2022 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « ANA-L » sis 9, boulevard de Verdun à FONTENAY-SOUS-BOIS (94120).

CONSIDÉRANT La demande reçue en date du 19 décembre 2022, complétée de manière définitive le 3 avril 2023, de Maître Nathalie SAILLARD-LAURENT du cabinet d'avocats ORAE, et Maître Faustine CARRIERE du cabinet d'avocats LAWDERIS, mandatés par le représentant légal du laboratoire de biologie médicale « ANA-L », exploité par la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « ANA-L », sise 9, boulevard de Verdun à FONTENAY-SOUS-BOIS (94120), en vue de la modification de son autorisation administrative, afin de prendre en compte :

- La transformation juridique de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée (SELARL) « ANA-L » en Société d'Exercice Libéral à Actions Simplifiée (SELAS) « ANA-L », ainsi que toutes les opérations concomitantes ;

- Les opérations de cessions d'actions impactant la répartition du capital social de la société « ANA-L » ;
- La nomination de Monsieur David ASSAYAG en qualité de président de la SELAS « ANA-L » ;
- La nomination de Monsieur Patrice NIZARD en qualité de directeur général de la SELAS « ANA-L » ;

CONSIDÉRANT La copie de l'acte sous seing privé constatant les décisions unanimes des associés de la société « ANA-L » en date du 16 décembre 2022, portant constatation de :

- La transformation de la forme juridique de la société « ANA-L » en Société d'Exercice Libéral à Actions Simplifiée ;
- La division par deux de la valeur nominale des 2.000.000 actions composant le capital social de la société, divisé en 4.000.000 actions, pour un montant maintenu à 200.000 euros ;
- La conversion des actions de la société en actions de préférence de deux catégories « A » et « B » et approbation des droits et avantages attachés ;
- La constatation de la cessation des fonctions des gérants de la société ;
- La nomination de Monsieur David ASSAYAG en qualité de président de la SELAS « ANA-L » ;
- La nomination de Monsieur Patrice NIZARD en qualité de directeur général de la SELAS « ANA-L » ;
- L'adoption des nouveaux statuts de la société sous sa forme nouvelle, datés du 16 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT La copie de l'acte sous seing privé constatant les décisions unanimes des associés de la société « ANA-L » en date du 8 février 2023, portant constatation de :

- L'augmentation du capital social par l'émission de 2 000 actions de préférence de catégorie A ;
- La suppression du droit préférentiel de souscription au profit de personnes nommément désignées, respectivement 1.000 actions attribuées à Monsieur David ASSAYAG et 1.000 actions à Monsieur Patrice NIZARD ;
- L'autorisation du projet de cession au profit du groupe BIOLAM et agrément de la SELAS « BIOLAM 80 » en qualité de nouvel associé consécutivement aux opérations projetées et sous réserve de la réalisation définitive de la cession ;

CONSIDÉRANT Le procès-verbal de l'acte écrit constatant les décisions du Président de la société « ANA-L » en date du 14 février 2023, portant constatation de la réalisation définitive de l'augmentation du capital social conformément aux décisions des associés en date du 8 février 2023 ;

CONSIDÉRANT La copie de l'acte sous seing privé constatant les décisions unanimes des associés de la société « ANA-L » en date du 17 février 2023, portant constatation des mouvements d'actions de préférence de catégorie A et B entre les associés de la société ;

CONSIDÉRANT Les ordres de mouvement relatifs à la cession d'une action de préférence de catégorie B détenue respectivement par Monsieur Imad DALI BRAHAM, Monsieur Antoine BROUTIN, Monsieur Jonathan SERERO et Monsieur Arvish SOORKIA, au profit de Monsieur David ASSAYAG ;

- CONSIDERANT** Les ordres de mouvement relatifs à la cession d'une action de préférence de catégorie B détenue respectivement par Madame Véronique CAREJE, Madame Kobina KLOTZ, Monsieur Lounis BENSIDHOUM et Monsieur Frédéric FITOUSSI, au profit de Monsieur Patrice NIZARD ;
- CONSIDERANT** L'ordre de mouvement relatif à la cession de 999 994 actions de préférence de catégorie A détenues par la SPFPL « HDPN » au profit de Monsieur Patrice NIZARD ;
- CONSIDERANT** L'ordre de mouvement relatif à la cession de 999 994 actions de préférence de catégorie A détenues par la SPFPL « HDAD » au profit de Monsieur David ASSAYAG ;
- CONSIDERANT** La copie des statuts de la société « ANA-L » en date du 16 décembre 2022 réceptionnés le 19 décembre 2022, déclarés non conformes aux dispositions de l'article 12 de la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 ;
- CONSIDERANT** La copie des statuts de la société « ANA-L » mis à jour au 22 mars 2023, et réceptionnés le 24 mars 2023, modifiés suite aux remarques formulées par les services de l'ARS Ile-de-France, déclarés conformes aux dispositions précitées ;
- CONSIDERANT** La nouvelle répartition du capital social de la SELAS « ANA-L » au 17 février 2023 ;
- CONSIDERANT** Que l'attestation d'accréditation du laboratoire de biologie médicale « ANA-L » n° 8-3999 rév. 8 délivrée par le COFRAC à effet au 19 août 2022, transmise à l'appui de la demande présentée le 19 décembre 2022, n'apportait pas la preuve que le laboratoire « ANA-L » était accrédité sur l'ensemble de son activité ;
- CONSIDERANT** L'attestation d'accréditation du laboratoire de biologie médicale « ANA-L » n° 8-3999 rév. 9 délivrée par le COFRAC, ayant pour date de prise d'effet le 14 février 2023 et pour date de fin de validité le 31 août 2025 ;
- CONSIDERANT** Qu'au vu de l'attestation d'accréditation précitée, le laboratoire de biologie médicale « ANA-L » est considéré comme accrédité sur l'ensemble de son activité au sens des dispositions de l'article L.6221-1 du CSP ;

PREND ACTE DE LA DECLARATION :

ARTICLE 1^{er} : Le laboratoire de biologie médicale « ANA-L » sis 9, boulevard de Verdun à Fontenay-sous-Bois (94120) et codirigé par Monsieur David ASSAYAG et Monsieur Patrice NIZARD, et exploité par la Société d'Exercice Libéral à Actions Simplifiée « ANA-L » sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n° 94 002 155 3, fonctionne sur les neuf sites listés ci-dessous :

1. Le site FONTENAY-SOUS-BOIS siège social, site principal
9 boulevard de Verdun à FONTENAY-SOUS-BOIS (94120)
Ouvert au public
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 154 6
2. Le site SARCELLES
6, rue Raymond Rochon à SARCELLES (95200)
Ouvert au public
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Immunologie (allergie, auto-immunité), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse).
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 332 4

3. Le site SARCELLES
4ter avenue du 8 mai 1945 à SARCELLES (95200)
Ouvert au public
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611: 95 003 331 6
4. Le site BONDY
1, place du 11 novembre à BONDY (93140)
Ouvert au public
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 499 7
5. Le site DRANCY
128, avenue Henri Barbusse à DRANCY (93700)
Ouvert au public
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 500 2
6. Le site DRANCY
108, avenue Marceau à DRANCY (93700)
Ouvert au public
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 501 0
7. Le site GARGES-LES-GONESSE
Avenue Charles de Gaulle à GARGES-LES-GONESSE (95140)
Ouvert au public
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 333 2
8. Le site MONTMAGNY
9, rue du 11 novembre 1918 à MONTMAGNY (95360)
Ouvert au public
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 95 004 077 4
9. Le site MONTIGNY-LES-CORMEILLES
16, résidence de la Gare à MONTIGNY LES CORMEILLES (95370)
Ouvert au public,
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 004 022 0

Les onze biologistes médicaux exerçant au sein du laboratoire, sont les suivants :

1. Monsieur David ASSAYAG, médecin, biologiste-coresponsable, président
2. Monsieur Patrice NIZARD, médecin, biologiste-coresponsable, directeur général
3. Monsieur Lounis BENSIDHOUM, médecin,
4. Madame Véronique CAREJE, pharmacien,
5. Monsieur Frédéric FITOUSSI, médecin,
6. Madame Kobina KLOTZ, pharmacien,
7. Monsieur Arvish SOORKIA, médecin,
8. Monsieur Imad DALI BRAHAM, pharmacien,
9. Monsieur Jonathan SERERO, médecin,
10. Monsieur Antoine BROUTIN, pharmacien,
11. Madame Sylvie FOUBARD, pharmacien,

La répartition du capital social et des droits de vote de la SELAS « ANA-L » au 17 février 2023 est la suivante :

Associés	Actions de préférence A	Actions de préférence B	Total actions	Capital en %	Droits de vote	Droits de vote en %
David ASSAYAG	1 000 996	6	1 001 002	25,01254 %	1 001 002	25,01254%
Imad DALI BRAHAM	1	0	1	0,00002 %	1	0,00002 %
Lounis BENSIDHOUM	1	0	1	0,00002 %	1	0,00002 %
Véronique CAREJE	1	0	1	0,00002 %	1	0,00002 %
Frédéric FITOUSSI	1	0	1	0,00002 %	1	0,00002 %
Kobina KLOTZ	1	0	1	0,00002 %	1	0,00002 %
Patrice NIZARD	1 000 996	6	1 001 002	25,01254 %	1 001 002	25,01254%
Arvish SOORKIA	1	0	1	0,00002 %	1	0,00002 %
Jonathan SERERO	1	0	1	0,00002 %	1	0,00002 %
Antoine BROUTIN	1	0	1	0,00002 %	1	0,00002 %
SPFPL HDAD SAS (détenue par M. David ASSAYAG)	0	999 994	1 999 988	24,98736 %	999 994	24,98736%
SPFPL HDPN SAS (détenue par M. Patrice NIZARD)	0	999 994	1 999 988	24,98736 %	999 994	24,98736%
<i>Total Associés Professionnels Internes</i>	<i>2 002 000</i>	<i>2 000 000</i>	<i>4 002 000</i>	<i>100,00 %</i>	<i>4 002 000</i>	<i>100,00 %</i>
TOTAL	2 002 000	2 000 000	4 002 000	100,00 %	4 002 000	100,00 %

ARTICLE 2° : L'arrêté n° 2022/4111 du 2 novembre 2022 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « ANA-L » est abrogé, à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

ARTICLE 3° : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4° : La Directrice du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 12 avril 2023

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France

Par délégation
La Directrice du Pôle Efficience

signé

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT